

les Papes Innocent X. & Alexandre VII. ont condamnées dans ces cinq fameuses propositions. Enfin ces Theologiens ne sont proprement accusez que par les Jesuites, & le sont pendant que les Papes & les Eveques les reçoivent dans leur Communion, & qu'ils témoignent mêmes de la satisfaction des services qu'ils rendent à l'Eglise par un grand nombre d'ouvrages de doctrine & de pieté qu'ils ont donnez & qu'ils donnent tous les jours au public.

Il y a là assurément de quoi arrester un jugement précipité: & si on ne le suspend par la vue de cette situation des accusateurs & des accusez, il faut qu'il y ait une prévention excessive & un entêtement outré.

III.
Il est tres
aisé de sa-
voir si les
accusez
sont inno-
cens. Trois
moïens
par la
nouvelle
Declara-
tion.

Mais ce n'est pas assez. Il est difficile que le jugement demeure long tems suspendu: & la loy de Dieu ne nous permet pas même de nous tenir en cet etat de doute à l'égard de la foy de nos freres, à moins que toutes les voies de nous en eclaircir nous fussent fermées, & qu'il nous fût impossible de les justifier dans notre esprit des soupçons que l'on auroit justement conçus contre la pureté de leur foy; ce qui ne se trouve point ici. Car rien n'est plus aisé en l'etat où l'on a mis les choses aujourd'hui, que de s'assurer de la pureté de la foy de ces Theologiens, pour peu qu'on veuille s'en donner la peine, ou sans le secours de l'etude, ou avec une mediocre connoissance des matieres de la Theologie.

On peut par le moien de la seule Declaration qu'ils publient de nouveau, s'eclaircir de leurs sentimens, & connoitre avec toute la certitude que l'on peut avoir en ces occasions, s'il est vrai qu'ils aient des opinions particulieres qui ne soient point approuvées dans l'Eglise, & qui doivent les rendre suspects sur la matiere des cinq Propositions. Et comme ceux qui voudront s'ap-